



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

## COMPTE RENDU DU CSA CENTRAL DU JEUDI 23 JANVIER 2025

VNF : Patrice RABAUD, Sébastien LEGRAND, Thierry DRUESNE, Sylvie BLONDEL

**Pour la CGT** : Catherine FIOCCO, Franck SENEÉ, Emmanuel JUNGMANN, Monique ESQUENET

FO, CFDT

=0=0=

Déclaration CGT

BUDGET 2025 : VNF dispose bien d'un budget et doit fonctionner sur le régime des services votés avec certaines contraintes de plafonds de dépenses. Le contrôle est renforcé par le contrôleur budgétaire mais cela est plus compliqué cette année du fait qu'il n'a pas de cadrage avec des repères habituels.

Enveloppe masse salariale : aucun souci concernant la rémunération des personnels mais VNF ne pourra pas prendre des nouvelles mesures en attendant qu'un budget de l'état soit voté.

Recrutements : VNF ne peut pas procéder à des recrutements. Il pourra éventuellement procéder à des remplacements. Une création de poste n'est pas possible sauf exception en cas des réorganisations avec suppression de poste.

Le cycle de mobilité de mars sera maintenu.

CGT : Quand est-ce que l'on aura l'information au sujet des -37 ETPT. Les engagements du COP ne seront pas maintenus et ces suppressions d'effectifs auront un impact sur le COP. D'où également les risques RPS.

VNF : ça ne remet pas en cause les engagements du COP. Il faudra rediscuter du pacte social.

CGT : il faut que l'on puisse revoir la temporalité du COP. Il y a des risques RSP et cela va s'accroître. C'est inadmissible d'entendre dire que les engagements du COP ne seront pas impactés.

Les notifications concernant les -37 ETPT ont été envoyées dans chaque DT.

La CGT demande d'avoir un tableau comparatif reprenant les postes qui ne devaient pas être supprimés (-37 ETPT) et comment ils vont être repris par les 21 recrutements afin de déterminer les missions non réalisées.

CGT : il faut avoir une crainte sur les -37 ETPT que l'on va perdre et il faut s'attendre à ce qu'il y en ait d'autres.

VNF : les 21 seront recrutés pour des projets européens (Moselle, Strasbourg, Canal Seine Escaut) car ce sont des postes hors plafond. Une présentation sera faite au prochain CSA. Ces recrutements se feront sur une période de 3 ans.

CGT : prime de rendement des OPA. Il n'y a pas eu d'entretien individuel ni de notification envoyée aux agents.

IFSE/CIA : la notification sera envoyée aux agents en mars/avril.

Cartographie : un engagement au niveau local a été pris avec les DT pour organiser une réunion.

### **I – Approbation du compte rendu du 19 décembre 2024**

Approuvé sous réserves des modifications.

### **II – Point d'information sur le projet de création d'une filière portuaire sur la Moselle**

En 2018, il y a eu constitution d'un syndicat mixte (SMO) entre VNF et la région Grand Est. Mise à disposition du foncier par VNF, le syndicat prend le rôle de gestionnaire du domaine et lance des opérations de sélection des concessionnaires. Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, il y a eu un certain nombre de blocages : une gestion lourde à gérer, divergences politiques, enjeux politiques locaux. De ce fait, le SMO a été dissout à partir du 16 décembre 2024.

Une filiale a donc été créée qui relève de la compétence du Conseil d'Administration de VNF.

CGT : pourquoi on remet en cause le mode de fonctionnement alors que des études ont été faites et que des millions ont été dépensés ?

VNF : on n'avait pas envisagé ces blocages. Les élus du syndicat mixte forçaient à prendre telles prestations. On avait mal anticipé les choses.

CGT : en quoi le fait de faire une SAS cela va changer les choses ?

VNF : ça sera une filiale 100 % VNF. Il y aura un conseil de surveillance (représentants de VNF, représentant de l'État, personnes qualifiées, etc...) qui rendra des comptes.

Un président du directoire sera nommé.

Budget : recettes domaniales 2,5 millions d'euros/an.

Programme d'investissement : 30 millions d'euros sur les infrastructures portuaires.

VNF va devoir trouver 6 millions d'euros nets de financements.

3 salariés sont concernés qui se trouvent actuellement chez la société Rhénus : un administratif, une assistante et un gestionnaire assistant technique. Ces personnels vont devenir salariés de la SAS. Un 4<sup>ème</sup> salarié sera recruté pour un poste supplémentaire.

CGT : que vont devenir les postes dédiés au SMO à la DT Nord Est ? Quels sont les objectifs de VNF ? Report du routier sur la voie d'eau ?

CGT : quelle sera la politique menée pour le développement de la voie ? Y a-t-il des objectifs de fixés ? et comment sont-ils quantifiés ?

VNF : des investissements seront à réaliser : objectifs de trafic fluvial, aspects juridiques, redevances, aménagements. Il y a bien une politique de développement de la voie d'eau mais sans objectif de fixé.

Ce point sera mis en consultation au Conseil d'Administration de VNF du 06 mars.  
L'échéance de cette SAS est prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

### **III – PDME**

Un détail des actions est présenté.

Verdissement : 1775 véhicules en moins.

A partir du mois de mars, TOTAL ne sera plus le prestataire concernant le parc automobile.

La CGT demande d'avoir le chiffrage des moyens humains et matériels pour la mise en application des mesures d'accompagnement (incitation covoiturage, ...) cité dans le document.

Il est demandé de favoriser le covoiturage, le recours au télétravail, la visio, y compris pour le dialogue social.

La CGT fait remarquer que pour les instances il est préférable de faire les réunions en présentiel.

La CGT signale que la mise en place du COP avec les fermetures de centre annoncées vont provoquer des allongements de distances trajet domicile/travail et sont en totale contradiction avec le PDME.

### **IV – Point d'information sur les modalités de gestion des saisonniers**

VNF a décidé un changement de motif pour les contrats saisonniers pour établir un seul contrat (niveau national).

Il est proposé également un changement de la structure de rémunération pour payer la réalité du temps de travail accompli.

Le forfait des HS qui était avec les contrats saisonniers va disparaître.

L'avantage est de payer au réel et l'inconvénient suppose un paramétrage des outils dont certains sont à la main du MTE. Un rendez-vous est pris avec le SGAP à ce sujet.

Création régime HS permettant le paiement par décision de la DG VNF (base décret 2002-60).

Création régime paiement heures décalées par décision de la DG VNF.

La CGT demande d'avoir la répartition par DT pour les contrats d'un an en 2024 et les chiffres 2023.  
La CGT demande si une consigne a été donnée aux DT pour supprimer les saisonniers.

VNF répond que non car l'enveloppe de la masse salariale reste inchangée par rapport à 2024 donc la dotation de saisonnier sera identique.

## *V – Calendrier de travail du CSA*

La CGT demande d'ajouter un point concernant le protocole de la prime métier de la maintenance.

VNF répond que ce point sera vu au CSA de mars.

La CGT demande d'avoir un point sur les orientations stratégiques du COP vu la diminution des effectifs (-37 ETPT).

Le point sur le diagnostic RPS est prévu à la CSSSCT du mois de mars ou si retard à la CSSSCT extraordinaire d'avril.

La CGT fait remarquer que les résultats des diagnostics sont trop longs.

VNF répond que tous les diagnostics ne sont pas terminés en DT.